

nécessaire pour dire à un juge: Votre état de santé ne vous permet pas, avec tous les rapports que nous avons, de continuer à siéger, et vous devez démissionner. Je ne sais pas comment on pourrait présenter une telle législation, mais je pense qu'il faudra penser, un jour ou l'autre, à modifier la façon de destituer les juges, afin de permettre à la justice d'atteindre son but.

Actuellement, les juges peuvent être mis à la retraite à l'âge de 75 ans, alors que les compagnies mettent souvent leurs dirigeants ou leurs employés à la retraite à 65 ans. Je ne veux pas dire que quelqu'un qui a 65 ans et plus n'est pas lucide, n'est pas capable de pouvoir juger et d'occuper le poste de juge, mais je dis qu'il faudrait songer à mettre les juges à la retraite à 70 ans.

Je pense que le ministre de la Justice devrait songer également à nommer de plus jeunes personnes comme juges. Autrefois, on nommait des juges, alors qu'ils avaient atteint 50 ou 55 ans et plus, mais aujourd'hui, le ministre ne devrait pas se gêner pour nommer des gens dans la quarantaine, qui ont toute leur capacité et leur santé pour rendre les services qu'ils seraient appelés à rendre.

Évidemment, nous souscrivons à l'adoption de cette législation et nous voudrions, en même temps, que le ministre tienne compte des représentations que nous avons faites à propos de la nomination des juges et de l'administration des tribunaux, conjointement avec les provinces. Lorsque des conférences fédérales-provinciales auront lieu, il pourra, à mon avis, discuter ces questions avec les procureurs généraux, car je pense bien que le ministre, à l'instar de tous les députés, veut que l'administration de la justice se fasse dans l'intérêt des justiciables, afin que notre société soit mieux servie.

[Traduction]

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, on hésite à entrer dans un débat où abondent les discours prononcés par des représentants classés parmi «les hommes de savoir». J'espère pouvoir me faire comprendre dans un langage profane. Quand je vois un bill de ce genre concernant la justice et les nominations effectuées par la Couronne, par le ministre ou par le premier ministre, je me souviens toujours du slogan électoral du premier ministre: venez travailler avec moi.

● (4.00 p.m.)

Nous tenons à le dire au gouvernement et au ministre: malgré tout ce que nous savons, le peuple canadien adore Pierre; il lui fait confiance, car il sait qu'il agira comme il convient à propos de ces nominations.

Nous avons entendu parler de la société juste, du désir d'une optique nouvelle et de la nouvelle politique du premier ministre et du ministre de la Justice. On approche rapidement de l'époque où l'adhésion à un credo politique ne sera pas le critère des nominations aux conseils et aux commissions, à la magistrature, au Sénat et à tous les autres endroits qui sont traditionnellement le refuge des personnes fidèles au parti au pouvoir. Nous savons qu'il n'en sera plus jamais ainsi.

Je suis bien aise d'entendre le ministre de la Justice dire que les nominations de magistrats seront fondées avant tout sur leur compétence et leurs qualités. Bien sûr, d'autres ministres ont dit cela avant lui, et les promesses ne sont pas toujours tenues, mais nous comptons que Pierre et ses collègues feront ce qu'il faut pour instaurer leur nouvelle politique.

Nous espérons que la coutume des gouvernements d'antan, de ne nommer au sein de conseils et de commissions que des gens de leur parti, sera abandonnée. Nous avons foi, à l'instar du gouvernement, en la nouvelle ère politique. Nous savons toutefois que certains libéraux n'y croient pas et refuseront de la mettre en pratique, comme par exemple John Matheson, ancien secrétaire parlementaire du premier ministre. Il ne croit pas en la société juste. Il croit que les nominations doivent être fondées sur la politique, et c'est pourquoi il a accepté le poste de juge de cour de comté, il n'y a pas très longtemps. Toutefois, M. Matheson est un oiseau rare.

Il en est de même de Paul Tardif, au sein du parti libéral. Paul Tardif, qui ne s'est pas reporté candidat dans la région que représente maintenant le ministre de la Justice, est du petit nombre de ceux qui croient aux nominations politiques. C'est pourquoi il a accepté d'être nommé magistrat d'une cour de citoyenneté. Sa désignation n'a pas un caractère politique, mais repose simplement sur la compétence. Bien entendu, n'en déplaise à Paul Tardif, pendant son séjour à la Chambre, il ne s'est pas montré trop compétent.

Il y a aussi James Byrne, l'ancien député de Kootenay-Est, qui ne s'est pas représenté. Il ne croit pas à la société juste, mais il croit aux nominations politiques. Il ne croit pas à la nouvelle politique, car il a accepté de devenir membre, au traitement de \$19,000 par année, de la Commission d'appel de l'immigration. Je sais que le ministre n'aime pas entendre de tels propos, mais je pourrais parcourir la liste et citer beaucoup d'autres noms, par exemple Roger Teillet, Jacques